



**AESH,
Dans la rue, dans les
instances :
FO porte les revendications !**

Rassemblement et audience au Rectorat le 9 juin 2026

Notre déléguée AESH a été reçue en audience au Rectorat ce mardi 9 juin par le Secrétaire Général Adjoint et le Conseiller Académique de l'Ecole Inclusive avec les déléguées des autres organisations syndicales lors du rassemblement académique pour la défense des AESH.

Cette mobilisation répond aux annonces ministérielles de création d'un corps d'« assistant d'accessibilité », fonctionnaire de catégorie B à temps plein (1607h/an) réservé à 20 % des AESH seulement.

Cette annonce ne satisfait nullement à nos revendications que notre déléguée n'a pas manqué de rappeler au Rectorat : un vrai statut de catégorie B (24h à temps plein) pour toutes les AESH et l'abandon des PIAL et des PAS.

Malgré le vote de l'Assemblée Nationale contre la généralisation des PAS, le ministre continue leur mise en œuvre. Un avis au CSA ministériel a été émis et voté à la majorité par la FNEC-FP-FO, la FSU, la CGT Educ'action, Sud Education et le SNALC demandant que le rejet de l'Assemblée Nationale sur la question des PAS soit actée.

Lors du CSA Académique du 26 mai, un avis a été voté à la majorité :

« A l'occasion du débat parlementaire sur la proposition de loi visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers, le gouvernement a tenté une nouvelle fois, en vain, d'inscrire dans la loi la création des PAS dans tous les départements, avec pour objectif de les substituer aux actuels PIAL à la rentrée 2027, et d'étendre leur périmètre d'intervention à tous les BEP. Nos organisations ne sont pas dupes de ces tentatives, directement liées au contexte budgétaire national, et qui visent à confier à l'éducation nationale une réponse dite de 1er niveau jusqu'ici dévolue aux MDPH.

Alors que nous manquons de structures spécialisées, alors que la taille des classes augmente constamment dans le second degré, les PAS ne sont qu'une réponse

imposée verticalement et alignée sur des contraintes budgétaires qui ne permettront pas d'accueillir et d'accompagner les élèves en situation de handicap, ou les élèves à besoins éducatifs particuliers.

A l'instar des PIAL, les PAS découlent bien d'une logique comptable, fondée sur la mutualisation qui dégrade les conditions d'exercice des AESH, qui doivent suivre toujours plus d'élèves en même temps.

Dans notre académie, rappelons que la mise en place de 54 nouveaux PAS est en outre financée par la ponction de postes d'enseignants et la fermeture de classes, alors même qu'ils ne répondent aucunement aux besoins immédiats exprimés par le terrain concernant l'inclusion scolaire.

Nos organisations demandent donc l'abandon définitif des PAS et la fin de l'expérimentation.»

POUR : 6 (FSU – FNEC-FP-FO – SNALC)

CONTRE : CFDT, UNSA Éducation

L'Académie de Lille continue cette expérimentation à la rentrée de septembre, ce qui portera le nombre de PAS à 99 contre 29 en septembre 2025. Malgré la décision de l'Assemblée Nationale, le gouvernement décide donc à nouveau de passer en force !

En ce qui concerne l'abandon des PIAL, il nous a été répondu qu'il n'était pas possible de faire sans les PIAL puisqu'ils apportent une réponse « réactive et de proximité dans l'accompagnement des élèves notifiés. » Nous n'avons pas hésité à démontrer que les accompagnements étaient plus cohérents avant la création des PIAL, que les PIAL étaient une mutualisation des moyens à outrance et un saupoudrage d'accompagnements. Comment amener vers l'autonomie dans ces conditions ?

Outre les PAS et les PIAL, il a été abordé divers problèmes rencontrés par les AESH :

- la mobilité inter-PIAL dont les résultats arrivent fin août :

Le Rectorat nous a répondu que le calendrier de la MDPH et celui de l'Education Nationale ne sont pas synchronisés. Il est donc difficile de faire une réponse début juillet. Pour cette année, les réponses se feront de nouveau

UN PIAL, DES PIONS



tardivement, mais le Secrétaire Général Adjoint et les services feront leur possible pour que les réponses se fassent plus tôt lors de la campagne 2027.

- la reconnaissance RQTH :

Il a été demandé que les RQTH soient reconnues et prises en compte dans les fiches de vœux PIAL et pour les affectations. Le Rectorat va alerter le Sagere sur ce sujet et sur les aménagements également. Un quart des AESH font appel à la médecine de prévention, ce qui confirme bien la pénibilité de notre métier.

- les retards d'envoi des attestations employeur, les retraits des précomptes IJSS et le subrogation :

La subrogation initialement prévue en juillet 2025, est de nouveau reportée à janvier 2028. La non-subrogation amène de sérieux problèmes pour les agents.

Les attestations employeur sont envoyées avec du retard (quand elles sont envoyées !) Ce qui engendre des difficultés financières notamment pour les AESH surtout quand des précomptes sont déjà effectués sur leur traitement. La FNEC-FP-FO a rappelé la précarité dans laquelle vivaient les AESH et a dénoncé le fait que ces situations les mettaient en hyper-précarité, que leurs charges mentale et physique étaient déjà bien lourdes et a rappelé que bon nombre d'AESH étaient parents solos. A cela, le Rectorat nous a répondu que le Sagere était attentif sur ce sujet.

- la surcharge de travail des gestionnaires :

La FNEC-FP-FO a donc rebondi sur la réponse du Rectorat pour rappeler que les AESH et les AED (cdésisés) étaient gérés par 35 gestionnaires. Ce qui n'est vraiment pas suffisant quand on connaît les conditions de travail de nos collègues administratifs (des ordinateurs miniatures, un logiciel complètement obsolète). Nous avons demandé à ce que les services soient renforcés afin de répondre au mieux aux demandes et dossiers des AESH, pour qu'ils soient plus disponibles et au plus près de ceux-ci.

A cela, le Rectorat nous a répondu qu'il ferait au mieux.

La FNEC-FP-FO 59/62 revendique :

- un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH
- un temps plein 24h
- l'abandon des PIAL et des PAS
- la création de place en ESMS

